

Quartiers Résilients



© Thierry Fournier

Dossier de presse

Octobre 2023

sommaire

- 4 Éditos
- 6 Une démarche pour des quartiers aux vulnérabilités multiples
- 7 Qu'est-ce que la résilience ?
- 10 Présentation de la démarche « Quartiers Résilients »
- 11 Accompagnement transversal de l'ensemble des quartiers en renouvellement urbain
- 12 Accompagnement renforcé des quartiers ciblés
- 14 Une démarche partenariale
- 15 Liste des sites sélectionnés

édito

Patrice Vergriete

MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, CHARGÉ DU LOGEMENT.



© Ministère du Logement

L'action de l'ANRU a transformé nos quartiers populaires. Après la rénovation de 600 quartiers, le nouveau programme de rénovation urbaine est désormais engagé dans plus de 450 quartiers et les chantiers ont démarré dans presque tous les sites. Aujourd'hui plus qu'hier, la rénovation des logements mais aussi de tous les espaces de vie concilie adaptation aux enjeux climatiques et qualité de vie quotidienne pour les habitants. Pour être attractive, une ville accueillante est nécessairement une ville résiliente, qui prévoit et ouvre des espaces qui sont autant de traits d'union entre les habitants et leur environnement. C'est tout le sens de l'opération « quartiers résilients » portée par l'ANRU : réconcilier l'humain, la nature et la ville. Investir dans des projets innovants qui traitent les défis environnementaux, multiplient les possibilités de création de lien social, fabriquent de la richesse, embellissent les espaces, tout cela à la fois.

Après une première vague de projets exemplaires sur le plan environnemental et social partout en France qui a montré le potentiel d'innovation et d'excellence de ces territoires, je me félicite de cette deuxième vague de projets de très grande qualité. Ces cinquante projets, financés à hauteur de 250 millions d'euros, ont à terme vocation à inspirer

tous les sites en rénovation urbaine. Et à faire progresser notre manière de construire une ville plus durable et plus juste.

Pour accompagner ces projets, la mobilisation des partenaires de l'ANRU a été remarquable : Action Logement, le Mouvement Hlm, la Banque des territoires de la Caisse des Dépôts et l'ADEME, mais aussi le SGPI, l'ANAH, l'ANCT, les Agences de l'eau, le CEREMA et France Ville Durable. Cette mobilisation transversale des compétences permet d'imaginer des projets urbains résilients, en complément des actions sur le bâti, pour apporter une réponse, concrète, urbaine et humaine aux quartiers. De nouvelles solutions vont être déployées pour consommer moins d'énergie, remettre de la nature et mieux se nourrir en ville, recycler ou revaloriser les déchets, se rencontrer et travailler dans des lieux hybrides, ouverts et accueillants, organiser des services accessibles pour mieux se soigner ou mieux se déplacer, à partir des projets imaginés et portés par les territoires.

Les principes de quartiers résilients doivent guider nos actions au service des habitants mais surtout avec eux, et aux côtés de tous les acteurs du projet, pour être en mesure d'inventer ensemble le visage des quartiers d'aujourd'hui et de demain.

édito

Sabrina Agresti-Roubache

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VILLE

La crise sanitaire a montré la fragilité des quartiers prioritaires de la politique de la ville face aux grandes crises de notre époque. A l'heure où le dérèglement climatique nous oblige à revoir en profondeur nos modes de vie, de consommation et de production, le cadre de vie des habitants des quartiers doit leur permettre de s'adapter sereinement aux nombreux défis qui nous attendent, notamment celui de la transition énergétique et écologique. C'est l'objectif de la démarche « Quartiers Résilients » initiée par l'Agence nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) : s'assurer que les 12 milliards du nouveau programme national de renouvellement urbain soient au service de l'adaptation des quartiers au changement des quartiers, en finançant des démarches innovantes et exemplaires. Je tiens à remercier les partenaires et financiers de l'ANRU, Action Logement, la Banque des Territoires, l'Union sociale pour l'habitat, le SGPI, qui s'associent à cette démarche, ainsi que les agences, l'ANCT,

l'ADEME, l'ANAH, les Agences de l'Eau, engagées pour la faire réussir. Et ce ne sont pas que des mots. Car notre objectif est bien que les fonds engagés améliorent concrètement la vie quotidienne des habitants et leur permettent de vivre mieux dans les années et décennies à venir, notamment face au changement climatique. C'est le cas de la démarche « Quartiers Résilients » et je m'en félicite. Ainsi, À Sens, a été implantée une micro-forêt au pied d'immeubles d'habitation afin de créer un écosystème stable, résilient et rendre la ville plus agréable. À Marseille, des sols ont été désimperméabilisés et renaturés pour faire office de climatiseur l'été et d'éponge en cas de fortes pluies. À Mantes-la-Jolie, des protections solaires et des toitures végétalisées ont été installées afin que les habitants souffrent moins de la chaleur et vivent plus confortablement été. Le démarche « Quartiers résilients » incarne ainsi une action publique des petits pas, du quotidien et qui change la vie.



© ANRU

« Aux fragilités multiples qui caractérisent nos quartiers se superposent désormais des crises et des chocs nouveaux qui les rendent plus vulnérables. Nous avons la responsabilité collective de renforcer les capacités d'adaptation et de transition de ces territoires face aux crises de notre siècle : les quartiers de 2030 devront être plus résilients. « Quartiers Résilients » est une réponse partenariale forte pour une transformation de la ville plus ambitieuse et adaptée aux défis de notre temps. Nous nous réjouissons de son déploiement dans les territoires dès 2023 ! »

Catherine Vautrin
PRÉSIDENTE DE L'ANRU



© ANRU

Une démarche pour des quartiers aux vulnérabilités multiples



© ANRU

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPQ) en renouvellement urbain sont des territoires caractérisés par une fragilité plus forte qu'ailleurs, faisant face à des difficultés multiples et présentant d'importantes disparités avec leur agglomération environnante.

Selon l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), le taux de pauvreté y est **3 fois** plus élevé que la moyenne métropolitaine, et le taux de chômage y est **2,5 fois** supérieur, avec le constat parallèle d'une faiblesse du tissu économique.

Nombre de quartiers prioritaires sont en situation de désert médical, et les maladies chroniques sont prévalentes (+ 7 points pour le diabète et + 6 points pour l'asthme pour les habitants

des QPV que pour le reste des Français, toujours selon l'ONPV).

Les quartiers en renouvellement urbain souffrent par ailleurs d'une **surexposition aux nuisances environnementales**, en matière de pollution atmosphérique et sonore (proximité fréquente avec des infrastructures routières), d'effet d'îlot de chaleur urbain, ou de sous-performance énergétique des logements. Ainsi, en Île-de-France, **22 %** de la population des QPV est concernée par un « point noir environnemental » contre **12 %** hors QPV (Institut Paris Région et Observatoire régional de santé francilien – 2016).

L'enquête réalisée par l'Institut Harris en 2022 sur la vie dans les quartiers populaires¹ révèle que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a été vécue plus durement dans les quartiers qu'ailleurs, et que **les habitants sont plus exposés et impactés par la crise climatique, qui constitue une priorité majeure pour eux.**

La surexposition des quartiers aux crises est avérée, mais aussi ressentie comme telle. Ainsi, **70 % des habitants** de QPV indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été, contre **56 %** au niveau national ; **72 % des habitants de QPV redoutent l'impact de la hausse des prix de l'énergie** sur leur capacité à se chauffer, contre **65 %** au niveau national.

Ces indicateurs dégradés témoignent d'une fragilité structurelle, à la fois sociale, économique et environnementale, des quartiers et de leurs habitants, qui les rend plus exposés et plus vulnérables aux chocs et aux crises. L'inflation énergétique et alimentaire, les vagues de chaleur liées au changement climatique, la crise sanitaire tout comme l'évolution démographique liée au vieillissement constituent des perturbations profondes auxquelles ces territoires se trouvent confrontés de manière plus violente qu'ailleurs.

1. Enquête réalisée en ligne du 26 août au 5 septembre 2022, auprès d'un échantillon de 1030 personnes représentatif de la population vivant en France âgée de 18 ans et plus, et d'un échantillon de 702 personnes représentatif des personnes âgées de 18 ans et plus résidant en QPV.

Qu'est-ce que la résilience ?

La résilience est déjà au fondement du NPNRU

Le contexte de fragilité structurelle des quartiers prioritaires impose une **mobilisation plus exigeante des politiques publiques**, qui justifie depuis plusieurs décennies l'existence de la politique de la ville et du renouvellement urbain pour **améliorer le cadre de vie, réussir la mixité sociale et l'inclusion, et contribuer au développement local** de ces territoires en difficulté.

L'ambition de résilience est au fondement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), doté de 12 milliards d'euros afin de « *réduire les écarts de développement*

économique et social notamment par une diversification de l'habitat et une mixité fonctionnelle renforcée favorable au développement local, contribuer à la transition énergétique et écologique par le renouvellement de la ville sur elle-même, et renforcer la cohésion sociale ». Alors que le NPNRU est en phase de mise en œuvre opérationnelle, nous pouvons déjà percevoir des résultats probants sur les premières réalisations. « **Quartiers Résilients** » porte l'ambition **d'aller encore plus loin** sur les enjeux liés à la transformation du cadre de vie, au développement local et à la cohésion sociale.

→ QUELQUES CHIFFRES EMBLÉMATIQUES EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE

800 000
EMPLOIS directs
et indirects créés
par le NPNRU

786
ÉQUIPEMENTS
favorisant la
cohésion sociale :
locaux associatifs,
tiers-lieux, crèches
ou encore centres
de santé...

328 ÉQUIPEMENTS
à vocation économique
construits dans le
cadre du NPNRU (cités
artisanales, centres
commerciaux de
proximité, tiers-lieux...)

Plus de
38 MILLIONS
D'HEURES
d'insertion,
soit plus de
25 000 ETP

D'une étiquette
en moyenne **D** pour
les logements traités
dans le NPNRU
(construction années 1960),
on passe à une
ÉTIQUETTE A
(logements neufs), et
approximativement **B**
(logements rénovés BBC)
OU C (logements
rénovés HPE).

UNE SORTIE
DE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE
DE 80 % (logements
rénovés) à **100 %**
des ménages
(constructions
neuves) concernés par
les opérations ANRU.



Quartiers Résilients

Qu'est-ce que

La résilience, notion transdisciplinaire ayant émergé en France dans les années 1990, désigne la capacité d'un système à continuer à évoluer et à se projeter en dépit d'« événements déstabilisants » ou de « traumatismes sévères » (Manciaux, Vanistendael, Lecomte et Cyrulnik, 2001). Une ville résiliente, c'est une ville dont toutes les fonctions essentielles – résidentielles, économiques, culturelles, sociales, transport et communication – sont adaptées pour mieux résister aux aléas qui l'affectent, en premier lieu le changement climatique. Quelques exemples concrets au travers d'innovations et d'opérations financées par l'ANRU.

Sortir des énergies fossiles

Réduire la facture énergétique des habitants et tendre vers une autonomie grâce à des bâtiments neufs et réhabilités performants.

À Saint-Denis de La Réunion, la Cité des arts, complexe culturel, est en partie autonome grâce à des panneaux photovoltaïques.

À Évreux, le groupe scolaire Simone-Veil de Nétreville est un bâtiment à basse consommation grâce à ses locaux écoconstruits (label Passivhaus). Son équipement photovoltaïque couvre 40 % de ses besoins en énergie.

À Bordeaux, des bailleurs sociaux ont créé un réseau de chaleur biomasse pour le quartier.

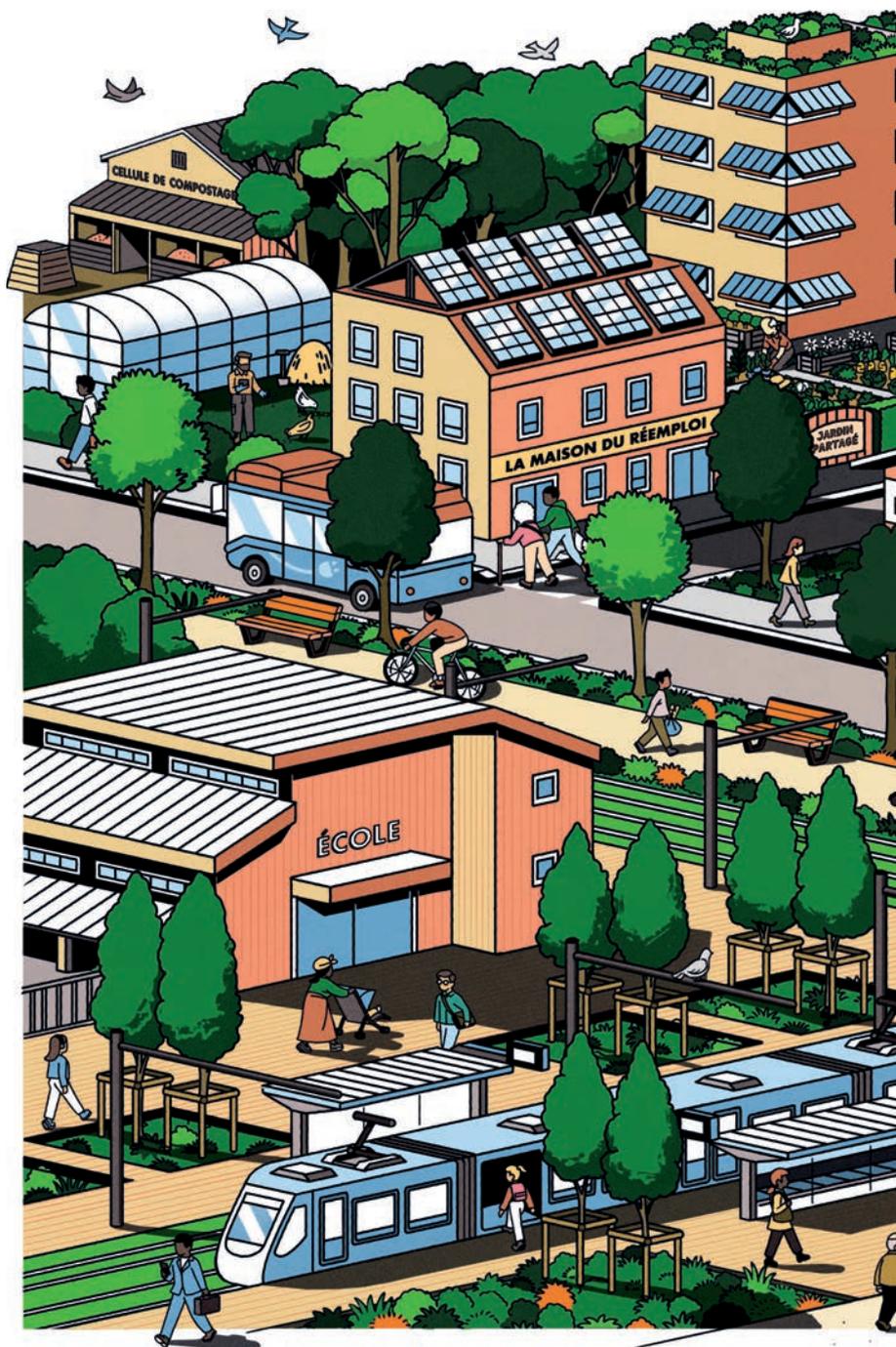
À Port-de-Bouc, le quartier sera desservi par un réseau de chaleur thalassothermique.

Soutenir l'économie locale et circulaire

Récupérer et réutiliser pour limiter le gaspillage des ressources, la production de déchets, et par conséquent la consommation.

À Nancy, la maison du réemploi du quartier du Plateau de Haye récupère les matériaux des bâtiments déconstruits, sensibilise au réemploi et permet l'emploi solidaire.

À Val-de-Reuil, un parking vacant sera reconverti en ressourcerie. Les ressourceries permettent de consommer durablement, de limiter les déchets et de faire de la réinsertion par l'emploi.



la résilience ?



À **Stains**, création d'une boucle alimentaire locale allant de la production de fruits et légumes à la récupération des biodéchets.

Végétaliser et adapter au dérèglement climatique

Remettre de la nature au cœur des quartiers : une solution durable face aux changements climatiques, créatrice de lien social.

À **Sens**, l'implantation d'une micro-forêt au pied d'immeubles d'habitation crée un écosystème stable, résilient et rend la ville plus agréable.

À **Marseille**, les sols désimperméabilisés et renaturés feront office de climatiseur l'été et d'éponge en cas de fortes pluies.

Aux **Mureaux**, des systèmes hydro-économiques et les espaces publics participent à la gestion intégrée de l'eau.

À **Mantes-la-Jolie**, des protections solaires, toitures végétalisées et *cool roofs* permettront un meilleur confort d'été.

Développer les mobilités douces

Utiliser des modes de déplacement doux pour limiter la pollution de l'air, grâce à la création de transports en commun adaptés (tramway, bus, pistes cyclables).

À **Saint-Denis**, la mise en place d'ateliers de réparation de vélos solidaires « Bicyclo » a eu un rôle clé dans le développement des mobilités douces.

Faciliter l'accès aux soins

L'implantation de maisons de santé est essentielle pour faciliter l'accès aux soins des habitants du quartier.

À **Saint-Pol-sur-Mer**, le Médicentre sera un pôle médical au cœur du quartier afin d'améliorer l'accès aux soins.

Favoriser la cohésion sociale

Impliquer les habitants pour créer des lieux inclusifs et de solidarité au cœur des quartiers et permettre au bâti existant de s'adapter aux nouveaux usages.

À **Grenoble**, la Machinerie est un tiers-lieu géré par la Régie de quartier mêlant conciergerie, services du quotidien, espace bricolage et fablab, boutique de réemploi et soirées festives.

Présentation de la démarche « Quartiers Résilients »

La démarche « Quartiers Résilients » a été annoncée par **Olivier Klein, ministre chargé de la Ville et du Logement**, le 12 septembre 2022 à l'occasion des journées nationales « Construire ensemble les quartiers de demain » organisées par l'ANRU.



Accompagnement transversal de l'ensemble des quartiers en renouvellement urbain

Une programmation d'animations et de formations dédiées à la résilience est proposée aux acteurs du renouvellement urbain depuis janvier 2023, avec notamment des **productions thématiques, et des temps d'échange et d'accompagnement** (webinaires thématiques, rencontres régionales et nationales, visites de sites). Les partenaires de « Quartiers Résilients » apportent leur **expertise** dans ce cadre. L'objectif de résilience est par ailleurs mis à l'agenda

de toutes les revues des projets de renouvellement urbain locales. Pour ce faire, il est inscrit dans les lettres d'objectifs 2023 aux préfets de département, et l'ANRU met à disposition une **grille d'analyse et une méthodologie de conduite des revues de projets** pour permettre une lecture de la résilience des projets NPNRU, et identifier les marges d'amélioration et les suites à donner aux projets pour amplifier leur contribution à la résilience des quartiers.

Programmation 2023

3 février :

webinaire de présentation de la démarche « Quartiers Résilients »

9 février :

carte blanche France Ville Durable / Cerema – les fondamentaux de la résilience

21 février :

webinaire thématique – pilier « cadre de vie » / objet « aménagements »
(lutte contre les îlots de chaleur)

7 mars :

carte blanche DGALN (Fonds vert ; nouveau prisme résilience de la démarche EcoQuartier)

6 avril :

webinaire thématique – pilier « développement local » / objet « filières alimentaires »

13 avril :

carte blanche ADEME (les différents Fonds et outils mobilisables pour les QPV en RU)

10 mai :

visite de quartier(s) dans l'agglomération lilloise
(dans le cadre des rencontres régionales de l'ANRU)

23 mai :

webinaire thématique – pilier « cohésion sociale » / objet « santé »

6 juin :

carte blanche (partenaire à définir) ou **webinaire sur le projet de Rotterdam**

28 juin :

visite de quartier(s) Paris ou Île-de-France
(dans le cadre des rencontres régionales de l'ANRU) thématique à déterminer

13 septembre :

webinaire revue de projet

19 septembre :

vers des bâtiments sobres

12 octobre :

carte blanche Caisse des Dépôts

16-18 octobre :

matinée résilience aux Journées régionales de Guyane

7 novembre :

Développement de filières économique locales

23 novembre :

carte blanche Partenaire

27-28 novembre :

visite du quartier « Plateau de Haye » à Nancy dans le cadre des rencontres régionales de l'ANRU comprenant plusieurs séquences « résilience »
(économie circulaire et réemploi des matériaux, gestion intégrée de l'eau...)

Accompagnement renforcé des quartiers ciblés

Une cinquantaine de quartiers pourront bénéficier d'un appui renforcé avec des financements dédiés et un accompagnement en ingénierie.

Ces quartiers ont été identifiés dans le cadre d'une démarche itérative entre l'ANRU, les préfets de département et leurs équipes, et les porteurs de projet.

—> **Présélection des territoires menée par l'ANRU :**

- selon trois filtres d'éligibilité des quartiers (quartiers d'intérêt national, projets contractualisés et en cours de mise en œuvre, possibilité d'améliorer la programmation sans remise en cause du projet urbain et du calendrier d'exécution);
- suivant une analyse de vulnérabilité des quartiers selon 14 indicateurs quantitatifs (exemples : taux de pauvreté, accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes, nombre de logements exposés au bruit, pourcentage de logements énergivores...), complétée par d'autres données non statistiques (cartographie des îlots de chaleur, celle des points noirs environnementaux, exposition aux risques technologiques ou encore artificialisation des sols...), du fait qu'il n'existe pas d'indicateur de vulnérabilité global et consolidé.

—> **Analyse d'opportunité et de pertinence** menée avec la délégation territoriale de l'ANRU.

—> **Dialogue avec la collectivité**, initié par le délégué territorial informant la collectivité de la proposition d'inscription dans la démarche QR, et donnant lieu à la production d'une note d'intention par le porteur de projet.

—> **Confirmation de l'engagement du territoire dans la démarche** après analyse de la note d'intention et passage en comité d'engagement NPNRU élargi aux partenaires de la démarche.

Les quartiers ciblés pour un accompagnement renforcé bénéficieront d'un appui en expertise par les équipes de l'ANRU, leurs prestataires dédiés, et les partenaires de « Quartiers Résilients ». En particulier, des missions d'ingénierie visant l'établissement d'un diagnostic affiné de vulnérabilité du quartier visé et la formulation de préconisations opérationnelles pourront être initiées dès 2023.

Ces quartiers pourront également bénéficier de subventions d'ingénierie, de dépenses de personnel et d'investissements.

Les opérations déployées au titre de « Quartiers Résilients » devront viser les trois piliers thématiques en mesure d'amplifier l'impact en matière de résilience, que sont le cadre de vie (habitat, aménagement, énergie), le développement local et la cohésion sociale.

—> **PILIER « CADRE DE VIE »**
(habitat, aménagement, énergie)

Exemples : bâtiments sobres en ressources (énergie, eau, matériaux), aménagements adaptés au changement climatique et renaturation, systèmes d'autoproduction énergétique permettant la sortie des énergies fossiles...

—> **PILIER « DÉVELOPPEMENT LOCAL »**

Exemples : développement de filières économiques locales, de filières alimentaires et circuits courts...

—> **PILIER « COHÉSION SOCIALE »**

Exemples : dispositifs en faveur de la santé, habitats, équipements publics et aménagements favorisant la cohésion sociale et l'inclusion...

Déjà 3 sites bénéficient de financement au titre de la démarche Quartiers Résilients

—> Rouen / Métropole de Rouen Normandie :

- Au titre de l'amélioration énergétique et environnementale des logements :
 - Raccordement de l'eau chaude sanitaire au réseau de chaleur alimenté en biomasse (remplacement d'un abonnement gaz) dans le cadre d'opérations de réhabilitation de 595 LLS de Rouen Habitat

—> Allonnes / Le Mans Métropole :

- Au titre de la démarche générale :
 - Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage directement axée sur la démarche de résilience notamment sur les plans énergétique et environnementaux, devant fixer des objectifs de performance, suivi et d'évaluation du projet.
- Au titre de la limitation des consommations énergétiques dans les immeubles :
 - Requalification des 81 LLS au niveau BBC – Energie 0 au taux exceptionnel de 30% (20% BBC et 10% au titre de l'excellence)
- Au titre de l'amélioration de l'accès à l'emploi et aux soins pour les habitants du quartier :
 - La création d'un espace dédié au regroupement des professionnels de santé
 - La création d'une crèche multi-accueil en cœur de QPV

—> Nantes / Nantes Métropole :

- Au titre des enjeux de réduction des processus d'artificialisation des sols :
 - Une étude de la valorisation des toitures utiles dans le parc social par la surélévation du bâti existant dans le cadre des opérations ANRU (dans et hors des quartiers prioritaires) via l'évaluation comparée de l'impact environnemental d'une surélévation de patrimoine
- Au titre de l'adaptation au changement climatique, la renaturation et gestion de l'eau :
 - Réalisation d'un nouvel aménagement, la prairie fleurie sur le Jardin des Lauriers pensé comme îlot de fraîcheur sur le projet du Grand Bellevue
 - Amplification de l'aménagement d'ensemble du projet de Nantes Nord qui a vu sa programmation revue à l'aune d'une renaturation renforcée ainsi qu'une prise en compte revisitée de la gestion du réseau hydraulique pour les deux secteurs, Bout des Pavés et Chêne des Anglais

Une démarche partenariale

Un premier cercle de partenaires se mobilise d'ores et déjà pour contribuer à la démarche

 Action Logement

 L'UNION
SOCIALE
POUR
L'HABITAT

 ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

L'ANRU prévoit, au titre du NPNRU, de mobiliser 100 millions d'euros pour cette démarche. Action Logement et le mouvement Hlm représenté par l'USH apportent 10,8 milliards d'euros de financement sur les 12 dont est doté le NPNRU.

Le fonds de co-investissement de l'ANRU sera également mobilisable tout au long de la démarche via ses fonds crèches, centres de santé et tiers-lieux.

 BANQUE des
TERRITOIRES

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts mobilise 10 millions d'euros qui bénéficieront aux quartiers d'accompagnement renforcé, pour le financement de l'ingénierie dédiée au verdissement des quartiers (atténuation et adaptation du changement climatique).

 ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

L'ADEME intervient sur ses thématiques d'action et notamment par une mobilisation de fonds chaleur jusqu'à 50 millions d'euros par an, avec une attention spécifique portée aux quartiers en renouvellement urbain dans le cadre de ses autres dispositifs (fonds thématiques liés à l'économie circulaire, la mobilité...). Elle apporte par ailleurs une expertise dans le cadre du dispositif transversal d'animation et de formation.

 PREMIÈRE
MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

 FRANCE
2030

Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), mobilisera jusqu'à 15 millions d'euros au bénéfice des quartiers retenus pour un accompagnement renforcé au titre de la démarche « Quartiers Résilients » pour le déploiement d'un volet innovation dans le cadre des projets.

 an
ct
agence nationale
de la cohésion
des territoires

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) inscrit un objectif de prise en compte renforcée des quartiers concernés par la démarche dans la mobilisation au niveau local du programme 147 relatif à la politique de la ville dans l'instruction aux préfets dédiée.

 ars
Agence Régionale de Santé

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France apporte une expertise d'appui à certains projets ciblés, participe au dispositif transversal d'animation et de formation et veille à la bonne articulation des financements mobilisables en Île-de-France sur des dispositifs de santé urbaine, de santé environnementale et projets d'immobilier de santé. Elle soutient le déploiement du partenariat expérimental qu'elle a construit avec l'ANRU à l'échelle du territoire national.

 MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires via la DGALN accordera une attention spécifique aux QPV qui seraient identifiés comme prioritaires au titre de la démarche pour la mobilisation du Fonds vert (enjeu notamment autour du volet renaturation et du volet friches) dans le respect de ses modalités de mobilisation classiques. Une articulation est également encouragée avec la démarche EcoQuartiers (grille d'analyse des projets, accompagnement des territoires). Les services du ministère apportent une expertise dans le cadre du dispositif transversal d'animation et de formation.

 LES
AGENCES
DE L'EAU

Un partenariat est en cours de formalisation entre les six agences de l'eau et l'ANRU pour une contribution à la démarche, en tant qu'opérateurs de la mesure renaturation du Fonds vert mais également de leurs missions courantes. Les agences de l'eau contribuent par ailleurs à l'expertise dans le cadre du dispositif transversal d'animation et de formation.

 FRANCE
VILLE DURABLE

France Ville Durable apporte une expertise, en format individualisé d'appui à certains projets ciblés ou en format collectif, et participe au dispositif transversal d'animation et de formation.

 Agence
nationale

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) veille à la bonne articulation de ses dispositifs d'aide, conformément à la convention Anah-ANRU autour de l'habitat privé, notamment par le ciblage des quartiers visés par « Quartiers Résilients » pour la mobilisation des aides liées à France Rénov'.

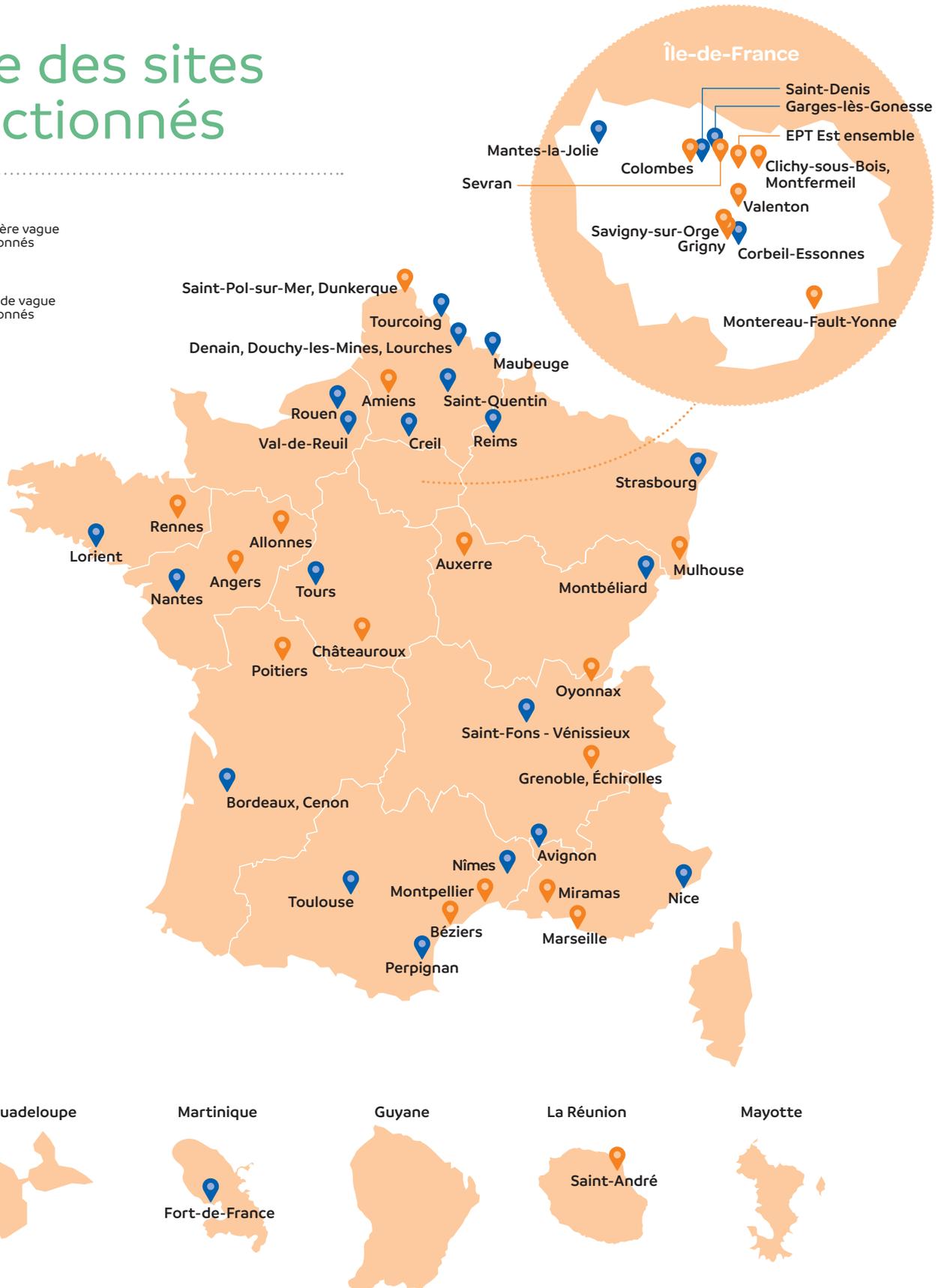
 Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Le Cerema apporte une expertise, en format individualisé d'appui à certains projets ciblés ou en format collectif, et participe au dispositif transversal d'animation et de formation.

Liste des sites sélectionnés

 Liste de la première vague des sites sélectionnés

 Liste de la seconde vague des sites sélectionnés



Liste des sites sélectionnés

Auvergne-Rhône-Alpes :

- (01) EPCI : CA Haut - Bugey Agglomération // Commune : Oyonnax // QPV : La Plaine - La Forge
- (38) EPCI : Grenoble Alpes Métropole // Commune : Grenoble, Echirolles // QPV : Essarts - Surieux et Villeneuve - Village Olympique
- (69) EPCI : Métropole de Lyon // Commune(s) : Vénissieux Saint-Fons // QPV : Minguettes-Clochettes

Bourgogne-Franche-Comté :

- (25) EPCI : CA Pays de Montbéliard Agglomération // Commune : Montbéliard // QPV : Petite Hollande
- (89) EPCI : CA de l'Auxerrois // Commune : Auxerre // QPV : Les Brichères - Sainte Geneviève

Bretagne :

- (35) EPCI : Rennes Métropole // Commune : Rennes // QPV : (Multisites)
- (56) EPCI : CA Lorient Agglomération // Commune : Lorient // QPV : Bois du Château

Centre Val-de-Loire :

- (36) EPCI : CA Châteauroux Métropole // Commune : Châteauroux // QPV : Saint Jean - Saint Jacques
- (37) EPCI : Tours Métropole Val de Loire // Commune : Tours // QPV : Sanitas

Grand Est :

- (51) EPCI : CU du Grand Reims // Commune : Reims // QPV : Croix Rouge
- (67) EPCI : Eurométropole de Strasbourg // Commune : Strasbourg // QPV : Neuhof - Meinau
- (68) EPCI : CA Mulhouse Alsace Agglomération // Commune : Mulhouse // QPV : Les Coteaux

Hauts-de-France :

- (02) EPCI : CA du Saint-Quentinoise // Commune : Saint-Quentin // QPV : Europe
- (59) EPCI : CA Maubeuge Val de Sambre // Commune : Maubeuge, Hautmont, Louvroil, Neuf-Mesnil // QPV : Quartier Intercommunal Sous-Le Bois Montplaisir Rue d'Hautmont
- (59) EPCI : CA de La Porte du Hainaut // Commune : Denain, Douchy-les-Mines, Lourches // QPV : Centre
- (59) EPCI : Métropole Européenne de Lille // Commune : Tourcoing // QPV : La Bourgogne
- (59) EPCI : CU de Dunkerque // Commune : Saint-Pol-sur-Mer - commune associée à Dunkerque // QPV : Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest
- (60) EPCI : CA Creil Sud Oise // Commune : Creil // QPV : Les Hauts de Creil
- (80) EPCI : CA Amiens Métropole // Commune : Amiens // QPV : Amiens Nord

Île-de-France :

- (77) EPCI : CC Pays de Montereau // Commune : Montereau-Fault-Yonne // QPV : Surville
- (78) EPCI : CU Grand Paris Seine et Oise // Commune : Mantes-la-Jolie // QPV : Val Fourré
- (91) EPCI : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart // Commune : Corbeil-Essonnes // QPV : Les Tarterêts
- (91) EPCI : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart // Commune : Grigny // QPV : Grigny 2
- (91) EPCI : EPT 12 - Grand Orly Seine Bièvre // Commune : Savigny-sur-Orge // QPV : Grand Vaux
- (92) EPCI : EPT 05 - Boucle Nord de Seine // Commune : Colombes // QPV : Petit Colombes
- (93) EPCI : EPT 07 - Paris Terres d'Envol // Commune : Sevran // QPV : Les Beaudottes
- (93) EPCI : EPT Est Ensemble // Commune : EPT Est Ensemble // QPV : (Multisites)
- (93) EPCI : EPT Grand Paris - Grand Est // Commune : Clichy-sous-Bois, Montfermeil // QPV : Haut Clichy - Centre Ville - Bosquets - Lucien Noel
- (93) EPCI : EPT Plaine Commune // Commune Saint-Denis // Secteur du Franc-Moisin
- (94) EPCI : EPT 12 - Grand Orly Seine Bièvre // Commune : Valenton // QPV : Lutèce - Bergerie
- (95) EPCI : CA Roissy Pays de France // Commune : Garges-lès-Gonesse // QPV : Dame Blanche Nord

Liste des sites sélectionnés

Normandie :

- (27) EPCI : CA Seine Eure // Commune : Val-de-Reuil // QPV : Centre-Ville
- (76) EPCI : Métropole Rouen Normandie // Commune : Rouen, Bihorel // QPV : Les Hauts de Rouen

Nouvelle-Aquitaine :

- (33) EPCI : Bordeaux Métropole // Commune : Bordeaux, Cenon // QPV : Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange
- (86) EPCI : CU du Grand Poitiers // Commune : Poitiers, Buxerolles // QPV : Couronneries

Occitanie :

- (30) EPCI : CA de Nîmes Métropole // Commune : Nîmes // QPV : Pissevin - Valdegour
- (31) EPCI : Toulouse Métropole // Commune : Toulouse // QPV : Grand Mirail
- (34) EPCI : CA de Béziers-Méditerranée // Commune : Béziers // QPV : Centre Ville
- (34) EPCI : Montpellier Méditerranée Métropole // Commune : Montpellier // QPV : Mosson
- (66) EPCI : CU Perpignan Méditerranée Métropole // Commune : Perpignan // QPV : Quartier Centre Ancien

Pays de la Loire :

- (44) EPCI : Nantes Métropole // Commune : (Multisites) // QPV : (Multisites)
- (49) EPCI : Angers Loire Métropole // Commune : Angers // QPV : (Multisites)
- (72) EPCI : CU Le Mans Métropole // Commune : Allonnes // QPV : Chaoué Perrières

Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- (06) EPCI : Métropole Nice Côte d'Azur // Commune : (Multisites) // QPV : (Multisites)
- (13) EPCI : Métropole d'Aix-Marseille-Provence // Commune : Marseille // QPV : (Multisites)
- (13) EPCI : Métropole d'Aix-Marseille-Provence // Commune : Miramas // QPV : La Maille
- (84) EPCI : CA du Grand Avignon (COGA) // Commune : Avignon // QPV : Monclar Champfleury Rodeo Sud Barbière Croix Des Oiseaux

Outre-mer :

- (972) EPCI : CA du Centre de la Martinique // Commune : Fort-de-France // QPV : Quartiers Ouest
- (974) PP : Commune de Saint-André // Commune : Saint-André // QPV : Centre-Ville



CONTACT PRESSE

Camille Maire, Responsable du pôle Presse et Communication de l'ANRU :
cmaire@anru.fr • 01 53 63 56 89



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ActionLogement 

**L'UNION
SOCIALE
POUR
L'HABITAT**



**BANQUE des
TERRITOIRES**

